

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2024/03/28/05

Séance du Jeudi 28 Mars 2024

Convocation : le 21 mars 2024
Nombre de membres : en exercice : 29
Convoqués : 29
Présents : 21
Procurations : 6
Absents excusés : 2

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry Noguét, Maire. La séance était retransmise en direct sur la chaîne You tube.

OBJET :

APPROBATION DU BUDGET ANNEXE 2024

**« PRODUCTION D'ELECTRICITE
PHOTOVOLTAÏQUE » DE LA VILLE**

Présents :21 : Mmes Béatrice Riffaut - Carole Jahan - Florence Talbourdel – Karine Huet - Catherine Jaunet - Christine D'Alba – Malika Gallais - Marie-Christine Delahaie - Malorie Pennanec'h (arrivée à 19h09) - Mrs Thierry Noguét – Pascal Evain - Didier Talbourdel – Michel Molin - Bruno Chartier - Julien Grégoire - Patrice Lelièvre - Hervé Battistella - Dominique Cadivois - Pascal Plissonneau - Alain Delaunay - Hugues Pétrel

Excusés : 8 : Mmes Isabelle Le Clanche (qui avait donné procuration à Béatrice Riffaut) – Méline Prod'homme (qui avait donné procuration à Bruno Chartier) - Roselyne Lemestre (qui avait donné procuration à Florence Talbourdel) – Vanessa Lemestre (qui avait donné procuration à Dominique Cadivois) – Mrs Cédric Huet (qui avait donné procuration à Karine Huet) - Joël Jouand (qui avait donné procuration à Malorie Pennanec'h) - Frédéric Amado - Christophe Mouiche

Secrétaire de Séance : Mme Christine D'Alba

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224 et suivants,

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 13 mars 2024,

Considérant l'individualisation des opérations conduisant à la production d'électricité photovoltaïque dans un budget annexe,

Considérant l'adoption des compte de gestion et compte administratif ce jour, ce projet de budget comporte la reprise des résultats 2023 suivants.

| | |
|---|-------------|
| Résultat d'exploitation reporté 2023- Excédent - R002 | 794.61 € |
| Solde d'exécution d'investissement 2023 reporté – Excédent - R001 | 35 730.91 € |

Paraphe fait par le Maire : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 044-214401036-20240328-D2024032805-DE



Conformément à l'instruction comptable M4, la commune amortit les installations et subventions reçues pour la mise en place des panneaux photovoltaïques à (10 441 €)

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

-ADOpte le budget annexe « Production électricité photovoltaïque » *annexé à la présente délibération qui se résume ainsi :*

| | Dépenses | Recettes |
|---|-------------------|-------------|
| Fonctionnement | 15 722.61 € | 14 928,00 € |
| Résultat d'exploitation reporté 2023-excédent | | 794.61 € |
| Investissement | 46171.91 € | 10441,00 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté-excédent | | 35 730.91 € |
| Total | 61 894.52 € | 61 894.52 € |

*(Cf maquette BP du Budget annexe 2024 **transmis le 15 mars aux élus**)*

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Thierry NOGUET